



Chambre Valaisanne
de Commerce et d'Industrie

Walliser Industrie-
und Handelskammer

Communiqué de presse
Jeudi 13 juin 2024

Réforme de la prévoyance professionnelle **OUI à une réforme équitable et désirable**

La réforme du 2ème pilier vise à maintenir le niveau des rentes, à inclure tous les types d'activités et à préserver l'équité intergénérationnelle. La CCI VS soutient cette réforme, qu'elle considère comme un progrès social.

Le système des piliers a globalement fait ses preuves pour garantir aux actifs des revenus suffisant pendant leur retraite, sans recours excessif à la dette publique. Le 2ème pilier fait face à des défis (vieillesse démographique, affaiblissement du « tiers cotisant » i.e. des rendements des marchés des capitaux), et présente des lacunes (inadéquation avec les réalités du marché du travail et des évolutions sociales, comme le temps partiel ou les conséquences d'un divorce par exemple).

La réforme proposée poursuit comme objectif le maintien du niveau de rente à la retraite, une meilleure inclusion de tous les types d'activités et une préservation des principes d'épargne individuelle et d'équité entre les générations. Elle prévoit une baisse du taux de conversion avec des mesures de compensation (hausse de l'avoir vieillesse, supplément de rente transitoire), un renforcement des processus d'épargne par une nouvelle définition de la déduction de coordination et la baisse du seuil d'accès, et enfin une simplification des taux de bonification au profit des jeunes et des seniors.

La CCI VS approuve la réforme et recommande son approbation par le peuple. Pour notre association, il s'agit de défendre le système des piliers, notamment sa composante de l'épargne individuelle, contre une attaque qui vise en réalité son démantèlement au profit d'une socialisation intégrale des retraites en Suisse. Même si cette réforme augmente les coûts du travail pour les employeurs qui occupent des personnes à temps partiels ou qui offrent des emplois peu qualifiés, nous la considérons comme un progrès social équitable et désirable.

L'allongement de l'espérance de vie à la retraite rend mathématiquement nécessaire un renforcement de l'épargne pendant la vie active. Disposer d'un capital plus grand au moment du départ à la retraite est la seule solution pour maintenir le niveau des rentes malgré une baisse du taux de conversion.

Nous estimons en outre comme légitime d'offrir une meilleure couverture aux personnes à bas revenus ou occupés à temps partiel, qui sont pour l'instant exclues du système. La nouvelle méthode de calcul de la coordination (20% du salaire AVS) est bien meilleure que la méthode actuelle. Elle est plus transparente pour les assurés et permet de véritablement assurer chaque situation.

Plus d'informations

Vincent Riesen, directeur CCI Valais, vincent.riesen@cci-valais.ch, +41 78 698 5303